

Conseil National SNES-FSU

14-15 Novembre 2017

Texte « Droits et Libertés »

POLITIQUES SÉCURITAIRES

Transposition de l'état d'urgence dans le droit commun.

La loi de sécurité intérieure et de lutte contre le terrorisme, qui entérine l'inscription dans le droit commun de certaines mesures d'exception de l'état d'urgence a été promulguée le 30 octobre, après un ultime et léger recul de la majorité gouvernementale sur la question de la communication des identifiants de connexion suite à la résistance des sénateurs. Ceux-ci ont par ailleurs imposé le principe d'une date limite d'application des mesures relatives au « contrôle administratif » et à la surveillance individuelle, ainsi qu'aux « visites domiciliaires » (nouveau nom des perquisitions sans contrôle judiciaire). Celle-ci est finalement fixée au 31 décembre 2020.

Le SNES-FSU condamne l'adoption de cette loi, qui constitue un nouveau recul des libertés. Il regrette que les parlementaires n'aient pas utilisé la possibilité de porter devant le Conseil constitutionnel les mesures les plus liberticides de ce projet, laissant aux justiciables le seul recours individuel aux QPC, comme cela a été le cas pour les lois relatives à l'état d'urgence.

Il poursuivra la mobilisation pour l'abrogation de cette loi, informera sur les évaluations annuelles qui doivent être faites de l'application de ses principales mesures, et travaillera à ce qu'aucune nouvelle loi ne vienne prolonger les mesures qui doivent disparaître en 2021.

Réforme de la procédure pénale

Le SNES-FSU s'inquiète de la communication commune faite sur la question de la « simplification » de la procédure pénale par la ministre de la justice et le ministre de l'intérieur. S'il est nécessaire de simplifier les démarches pour les justiciables, par exemple via la généralisation des pré-plaintes, cela ne doit pas servir de prétexte à une réduction des droits de la défense. Le SNES-FSU rappelle notamment que le recours systématique à la garde à vue et à la détention provisoire, contraire à l'esprit du code de procédure pénale, produit à la fois de la lourdeur procédurale et des restrictions souvent excessives aux libertés.

De même, le recours à la forfaitarisation des petits délits ne doit pas avoir pour résultat de restreindre les possibilités pour les auteurs présumés de se défendre et de contester devant la justice les faits et la condamnation.

Enfin, cela ne peut suffire à régler la question des évolutions législatives nécessaires concernant l'usage du cannabis, qui nécessite un véritable débat public.

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES, LGBTI

Plus de la moitié des femmes déclarent avoir eu à subir au cours de leur vie du harcèlement voire des agressions sexuelles : remarques, insultes, gestes déplacés...

L'affaire du producteur hollywoodien accusé de harcèlement sexuel, agressions sexuelles et viols, le hashtag controversé sur Twitter #balance ton porc# ont mis sur la place publique des paroles de femmes qui ont décidé de sortir du silence sur les agressions sexistes dont elles sont victimes. Cette libération sauvage de la parole, si elle exprime une exaspération face à une tolérance sociale encore bien encore trop forte des attitudes sexistes, ne peut suffire. Elle doit donner lieu à des dépôts de plainte et la condamnation des auteurs: les agressions sexuelles sont des délits passibles de 10 ans de réclusion, les viols des crimes passibles de 20 ans de réclusion.

L'éducation à l'égalité filles-garçons est plus que jamais nécessaire pour faire évoluer ensemble les mentalités et instaurer enfin une culture émancipatrice du respect et de l'égalité de toutes et de tous.

A cet égard, le rôle de l'école est un enjeu majeur : l'éducation à l'égalité doit être non seulement présente dans les programmes, mais aussi bénéficier de moments spécifiques et dispensée par des personnels formé-es. Or, les déclarations du ministre de l'éducation a récemment déclaré : «Ce sont des choses que l'on doit faire comme monsieur Jourdain fait de la prose. Il faut être vigilant sur les questions du quotidien mais il n'est pas nécessaire de faire un cours sur l'égalité garçon-fille». De telles déclarations sont inquiétantes, parce qu'elles présupposent d'une part que la déconstruction des stéréotypes se ferait sans difficultés et sans temps de réflexion spécifique, et d'autre part que l'ensemble des personnels aient été formés à ces questions. Le SNES-FSU rappelle au ministère la responsabilité qu'est la sienne à engager des campagnes de prévention, et déplore qu'encore une fois la campagne "l'homophobie n'a pas sa place à l'école" n'ait pas eu la sienne à la rentrée.

Le SNES-FSU rappelle également qu'il participera le 25 novembre à la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et diffusera les informations sur les initiatives qui auront lieu, notamment en lien avec le CNDF et la CADAC.

Il continue à revendiquer l'ouverture de la PMA à toutes les femmes qui semble repoussée sine diesuite aux récentes déclarations du Président de la République.

DROIT AU LOGEMENT

Selon la Fondation Abbé Pierre*, il y avait en France en 2016, 4 millions de SDF et mal logé.es auxquels s'ajoutent 14 millions en situation de fragilité. Le gouvernement de la cinquième puissance mondiale, non seulement ne répond pas à cette situation scandaleuse, mais il aggrave les difficultés. Le SNES-FSU dénonce la baisse de 5 euros des APL votée à l'Assemblée Nationale et la réduction du budget des bailleurs sociaux de 1,5 milliards d'euros. Même si la mobilisation a permis l'étalement sur 3 ans de la ponction, cette mesure va avoir pour conséquences moins d'entretien et de réhabilitations, baisse des constructions de nouveaux logements sociaux...

Par ailleurs, le gouvernement refuse d'arrêter la dérive des loyers dans le privé en rejetant toute mesure d'encadrement des loyers.

Heureusement, du 1er novembre 2017 au 31 mars 2018, des milliers de personnes auront un peu de répit avec la trêve hivernale car l'expulsion est une violence sociale inacceptable, d'autant plus que les dispositifs d'hébergement sont saturés. La loi concerne aussi les bidonvilles qui ont réapparu en France (20 000 en métropole).

Le SNES-FSU appelle aux initiatives du « Collectif Vive l'APL » (dont la FSU est membre), le 9 décembre à Paris (14h30 Palais Royal) et en régions.

** l'état du mal logement en France, 21ème rapport annuel*

SOLIDARITÉ MIGRANT-ES

Le SNES-FSU continue de s'inquiéter de la répression qui s'abat sur les militant-es solidaires des migrant-es que cela soit à la frontière italienne, à Paris, dans le Nord et ailleurs. Il rappelle sa solidarité à leur endroit et continue de soutenir la liberté de circulation. Le SNES-FSU rappelle que ce n'est pas à une crise des migrant-es mais à une crise de l'accueil à laquelle nous devons faire face.

Par ailleurs, sur cette question les manoeuvres de l'extrême droite tentant de faire interdire l'association d'aide aux migrant-es Roya citoyenne (délibéré le 16 novembre) ou bien les identitaires du navire C-Star intentant un procès au militant grec Yannis Youlountas (procès à Nice le 18 décembre) sont inquiétantes. Le SNES-FSU apporte son soutien à l'association Roya citoyenne et à Yannis Youlountas.

Dans chaque département, des centaines d'enfants et adolescents sont laissés sans protection, sous prétexte d'un manque de moyens, en dépit des obligations qui pèsent sur les conseils départementaux en matière de protection de l'enfance. Ces jeunes, victimes d'une politique du soupçon permanent, voient leur minorité contestée à l'issue d'une procédure d'évaluation injuste, partielle et souvent malveillante. Ceux et celles qui finissent par être pris en charge le sont trop souvent dans des conditions indignes, hébergés dans des hôtels miteux ou des dispositifs au rabais, sans scolarisation et sans véritable suivi éducatif. Dans ce contexte, les professionnels en charge de leur protection – personnels de l'ASE et salariés des associations chargées de l'accueil et de l'évaluation – sont soumis à des conditions de travail difficiles et contraints, de plus en plus souvent, d'appliquer des mesures contraires à leur éthique professionnelle. Pour seule réponse, le gouvernement envisage de marginaliser encore un peu plus ces enfants et adolescents en les excluant du droit commun pendant la première phase d'évaluation de leur situation. La journée internationale des droits de l'enfant doit constituer un moment fort pour exiger le respect des droits de ces jeunes isolés en organisant des actions devant les lieux les plus emblématiques dans les départements (hôtel du département, Aide sociale à l'enfance, dispositif d'évaluation, etc.). Le SNES-FSU soutient l'initiative du collectif « Justice pour les jeunes isolés étrangers » qui appelle les groupes citoyens, associations, personnels de l'Aide sociale à l'enfance, syndicats et militants à se mobiliser aux côtés de ces enfants et adolescents pour dénoncer les graves atteintes portées à leurs droits fondamentaux., notamment à l'occasion du 20 novembre, journée mondiale pour les Droits de l'Enfant.

INTERNATIONAL

SOLIDARITÉ AVEC DJIBOUTI

A Djibouti, les enseignants, les militants syndicaux et plus particulièrement les responsables des deux syndicats de l'éducation SEP et du SYNESED continuent à faire l'objet d'abus et violations des droits et des libertés. Des dizaines d'enseignants se sont vus arbitrairement mutés, ou mis à pied, ou ont vu leurs salaires injustement suspendus, en dehors de toutes procédures légales. Une mission syndicale internationale dûment autorisée par les autorités djiboutiennes, sous l'égide du Bureau international du Travail a été subitement annulée, laissant nos camarades désemparés devant ce revirement. Le SNES-FSU, en liaison avec le CSFEF (Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation) et l'IE (Internationale de l'éducation), apportera un soutien matériel et financier auprès des camarades de Djibouti. Il s'adressera aux autorités djiboutiennes en exigeant le respect des droits humains et syndicaux.

ALLEMAGNE

Avec l'élection de 92 députés du parti, Alternative pour l'Allemagne (AfD), l'extrême-droite est à présent la 3ème

force politique du Bundestag. Cette situation suscite d'autant plus de désarroi que la dernière fois que l'extrême-droite a siégé, c'était sous le régime nazi. Par ailleurs, Angela Merkel, sous la pression des conservateurs, s'est vu contrainte de revoir la politique migratoire en acceptant de limiter à 200 000 le nombre de réfugiés dans le pays. C'est partout en Europe que s'affirme, élection après élection, la menace nationaliste et populiste, porteuse de haine et de violence.

CAMPAGNE DU COMITÉ SYNDICAL EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION (CSEE)

En amont du Sommet social de Göteborg qui se tiendra le 17 novembre et pendant lequel les chefs d'État devraient entériner le « socle européen des droits sociaux », le CSEE a décidé de décliner ses revendications en matière d'éducation et de formation en s'appuyant sur le premier des 20 principes ancrés dans le socle, à savoir le droit à une éducation inclusive de qualité pour tous. Le CSEE considère qu'il faut faire pression partout en Europe pour exiger de nouveaux investissements dans les services publics, en particulier dans l'éducation, de renforcer le dialogue social, les négociations collectives et les droits syndicaux pour des salaires et des conditions de travail équitables pour les personnels de l'éducation. C'est le sens de la campagne que le CSEE mène pendant la semaine du 13 novembre.

CATALOGNE

Après la déclaration unilatérale d'indépendance votée par le Parlement catalan le 27 octobre, le gouvernement de Mariano Rajoy a répliqué sévèrement en adoptant une série de mesures visant à mettre sous tutelle la Catalogne : vote par le Sénat de la mise en œuvre de l'article 155 de la Constitution avec dissolution du Parlement catalan et destitution du Président de la Généralité Carles Puigdemont, du Vice-Président Oriol Junqueras et de tout l'exécutif régional. Avec la convocation d'élections régionales le 21 décembre, le gouvernement central espère obtenir une majorité anti-indépendantiste au Parlement catalan qui confirme par les urnes le retour à l'ordre constitutionnel. Pour le SNES-FSU, les candidat-es ne doivent pas être empêché-es de faire campagne et de participer au processus démocratique.

A ce jour, 8 membres de l'exécutif catalan sont en détention préventive pour avoir organisé un référendum jugé illégal par le gouvernement de Madrid tandis que cinq autres dont Carles Puigdemont font l'objet d'un mandat d'arrêt européen dont l'exécution fera l'objet d'une première audience devant la juridiction belge le 17 novembre.

Le SNES-FSU estime qu'il est urgent de sortir des logiques d'affrontement et de retrouver la voie du dialogue et de la négociation politique. Il soutient le mouvement syndical en Catalogne, en particulier les deux syndicats majoritaires, les CC.OO (Commissions ouvrières) et l'UGT (Union générale des travailleurs) qui appellent à faire baisser les tensions, sont partisans d'aborder les problèmes politiques d'un point de vue politique et non judiciaire et demandent la libération des politiques détenus dans le cadre de ce conflit, dont la résolution doit être politique.

BIRMANIE

Depuis la fin du mois d'août dernier, les Rohingya fuient les persécutions systématiques qu'ils subissent en Birmanie, du fait notamment de leur religion et de leur prétendue origine bangladaise. L'ONU a qualifié cette situation de "nettoyage ethnique". Cela a entraîné une condamnation bien trop discrète par la communauté internationale.

La présidente birmane, pourtant prix Nobel de la paix, a même justifié les agissements de la junte au pouvoir. Pourtant, les populations réfugiées s'entassent dans des camps au Bangladesh dans les pires conditions qui soient.

Le SNES condamne cette situation et demande que des contraintes fortes soient exercées sur le régime birman afin de faire cesser ces persécutions.

MOBILISATION CONTRE LE CETA

Le collectif STOP TAFTA, dont fait partie la FSU, appelle à une mobilisation partout en France le samedi 18 novembre contre l'accord de libre-échange entre l'Union Européenne et le Canada. Il dénonce le déni de démocratie que constitue l'application provisoire du CETA, demande la suppression de son application provisoire et l'organisation d'un référendum sur la ratification nationale du traité.

PALESTINE

Le SNES continue d'exiger la libération de Salah Hamouri, avocat palestinien détenu arbitrairement par Israël et participera à la campagne de cartes de vœux pour sa libération qui commencera en décembre prochain.